

6 AOÛT 2007



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 6 août 2007 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

JEAN-MARC MALTAIS

PAUL M. ROLLAND

RÉAL BRUNELLE

ONIL COUTURE

SERGE DION

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **ALAIN CHÉNIER** était absent de son siège.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2007-08-438 1. 1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 6 août 2007

2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

2007-08-439 2. 1 Adoption du procès-verbal des assemblées du conseil municipal tenues le 3 juillet et le 13 juillet 2007

6 AOÛT 2007

	3.	<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>
2007-08-440	3.1	Adoption de la liste des comptes à payer du mois de juillet 2007
N.M.	3.2	Dépôt de la liste des permis de construction du mois de juillet 2007
	4.	<u>AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL</u>
2007-08-441	4.1	Participation de la Ville de Bromont au tournoi de golf de la Ville de Farnham
2007-08-442	4.2	Tournoi de golf de la Rôtisserie St-Hubert au profit de la Fondation Bromis
2007-08-443	4.3	Participation de la Ville de Bromont au tournoi de golf au profit de la Maison Au Diapason
	5.	<u>AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT</u>
A.M.	5.1	Avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement numéro 923-2006, tel qu'amendé, sur les nuisances afin de modifier les articles 13.03 et 13.04 relativement aux fausses alarmes
2007-08-444	5.2	Dispense de lecture lors de l'adoption du règlement numéro 923-04-2007 intitulé: Règlement modifiant le règlement numéro 923-2006, tel qu'amendé, sur les nuisances afin de modifier les articles 13.03 et 13.04 relativement aux fausses alarmes
	6.	<u>RÈGLEMENTS</u>
2007-08-445	6.1	Adoption du règlement numéro 923-03-2007 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 923-2006, tel qu'amendé, sur les nuisances afin d'abroger l'article 11.35
2007-08-446	6.2	Adoption du deuxième projet de règlement numéro 876-38-2007 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de modifier certaines dispositions relatives à l'aménagement des espaces libres pour les usages du groupe d'usages « commercial »
2007-08-447	6.3	Lecture et adoption du deuxième projet de règlement numéro 876-39-2007 intitulé: Règlement modifiant le règlement numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer la zone A05-525 à même une partie de la zone A05-500, d'ajouter la grille des spécifications relative à la zone A05-525, de modifier la grille des spécifications relative à la zone R01-126 et de modifier les matériaux de revêtement extérieur autorisés pour un bâtiment agricole dans une zone dont l'affectation principale est « agricole »

6 AOÛT 2007

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 *TRÉSORERIE*

- N.M. 7.1.1 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses du 1^{er} janvier au 31 juillet 2007
- 2007-08-448 7.1.2 Adoption des amendements budgétaires au 31 juillet 2007
- 2007-08-449 7.1.3 Modalité d'un emprunt, par billets, d'une somme de cent soixante-quatre mille dollars (164 000 \$) en vertu des règlements numéros 669-90, 695-91 et 697-91
- 2007-08-450 7.1.4 Acceptation de l'offre relative à un emprunt, par billets, d'une somme de cent soixante-quatre mille dollars (164 000 \$) en vertu des règlements numéro 669-90, 695-91 et 697-91

7.2 *TRAVAUX PUBLICS*

- 2007-08-451 7.2.1 Ajout de signalisation sur la rue Bagot
- 2007-08-452 7.2.2 Adjudication d'un contrat suite à l'appel d'offres TRV-SI02-2007 relativement à la fourniture de ponceaux
- 2007-08-453 7.2.3 Subvention du Ministère des transports pour l'amélioration du réseau routier pour l'exercice financier 2007-2008

7.3 *URBANISME*

- 2007-08-454 7.3.1 Autorisation de signature de documents auprès du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs
- 2007-08-455 7.3.2 Autorisation pour les traverses de véhicules hors route pour le Club de 3 et 4 roues de l'Etrie
- 2007-08-456 7.3.3 Acceptation d'une convention intervenue entre Madame Denise Pellerin et Ville de Bromont pour un acte de vente-servitude à venir, rue de L'Islet
- 2007-08-457 7.3.4 Résolution afin d'enlever le caractère de rue et de fermer à titre de chemin public les lots 4 006 366 et 4 006 367, Cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une partie de la rue de L'Islet
- 2007-08-458 7.3.5 Dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un bâtiment servant à abriter des animaux à une distance de 150 m de la voie publique au lieu de 300 m exigé et de permettre que le revêtement extérieur de ce bâtiment soit en toile alors qu'il s'agit d'un matériau interdit pour tous les usage (599, chemin Racine, lot 2 591 617)

6 AOÛT 2007

7.4 *ASSAINISSEMENT DES EAUX*

7.5 *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE*

- 2007-08-459 7.5.1 Subvention au Club horticole de Bromont
- 2007-08-460 7.5.2 Projet de bail entre le Club de patinage artistique de Bromont et la Ville de Bromont
- 2007-08-461 7.5.3 Convention de partenariat avec le Club de patinage artistique de Bromont
- 2007-08-462 7.5.4 Convention de partenariat avec l'Association de hockey mineur de Bromont
- 2007-08-463 7.5.5 Coupe du monde de vélo de montagne pour l'année 2008

7.6 *SÉCURITÉ PUBLIQUE*

7.7 *DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE*

- 2007-08-464 7.7.1 Offre de service de consultations générales par la firme d'avocats PARADIS LEMIEUX FRANCIS s.e.n.c.
- 2007-08-465 7.7.2 Mandats donnés à la firme d'avocats PARADIS LEMIEUX FRANCIS s.e.n.c. relativement à deux (2) dossiers impliquant la Ville de Bromont
- 2007-08-466 7.7.3 Émission de constats d'infraction de location à court terme en zone habitation
- 2007-08-467 7.7.4 Réfections du boulevard de l'Aéroport, des fossés et de certains terrains dans le Parc industriel de Bromont

8. **DIVERS**

- 2007-08-468 8.1 Aide financière à la Société d'Agriculture du comté de Shefford concernant un camion à eau
- 2007-08-469 8.2 Félicitations adressées à Monsieur Roger Deslauriers pour le succès de l'International de Bromont
- 2007-08-470 8.3 Félicitations et remerciements adressés à Monsieur Paolo Di Pietrantonio

9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

- 2007-08-471 9.1 Permanence de Madame Annick Moreau au poste d'agent de développement (culture et vie communautaire)

6 AOÛT 2007

- | | | |
|-------------|------------|--|
| 2007-08-472 | 9.2 | Accord de principe pour la convention collective des employés municipaux de la Ville de Bromont (CSN) |
| N.M. | 9.3 | Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires |
| | 10. | <u>CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS</u> |
| N.M. | 10.1 | Dépôt de la décision du Tribunal Administratif du Québec relativement au dossier Olymbec inc. c. Ville de Bromont |
| N.M. | 10.2 | Dépôt d'une correspondance de Tourisme CANTON-DE-L'EST concernant l'inauguration de la Véloroute des Cantons |
| N.M. | 10.3 | Dépôt du procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska tenue le 11 juillet 2007 |
| N.M. | 10.4 | Dépôt d'un document de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à une demande de licence ou de permis pour OBEROI EXPRESS à Bromont |
| N.M. | 10.5 | Dépôt d'un document de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à une demande de licence ou de permis pour le BAR ADAMSVILLE à Bromont |
| | 11. | <u>VARIA</u> |
| | 12. | <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u> |
| 2007-08-473 | 13. | <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u> |

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

6 AOÛT 2007

2007-08-438

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AOÛT 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, l'ordre du jour de l'assemblée
ordinaire du conseil municipal du 6 août 2007.

ADOPTÉ

2007-08-439

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUES LE 3 JUILLET ET LE 13 JUILLET 2007**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie
desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal des assemblées
du conseil municipal tenues le 3 juillet et le 13 juillet 2007.

ADOPTÉ

2007-08-440

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
JUILLET 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

6 AOÛT 2007

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de juillet 2007 au montant de **DEUX MILLIONS CENT CINQUANTE-TROIS MILLE TROIS CENT CINQUANTE-HUIT DOLLARS ET CINQUANTE-DEUX CENTS (2 153 358,52 \$)** à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JUILLET 2007

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de juillet 2007. Le montant des permis émis durant le mois de juillet 2007 se chiffre à **CINQ MILLIONS DEUX CENT SEPT MILLE DOLLARS (5 207 000 \$)**.

2007-08-441

PARTICIPATION DE LA VILLE DE BROMONT AU TOURNOI DE GOLF DE LA VILLE DE FARNHAM

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire participer à certains tournois de golf au profit d'organismes à but non lucratif;

ATTENDU QU'une partie des profits du tournoi de golf de la Ville de Farnham servira à l'achat de la surface amortissante du nouveau module de jeux installé au parc Uldège-Fortin et que l'autre partie ira à des organismes choisis par la Ville de Farnham ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser deux (2) représentants de la Ville de Bromont à participer au Tournoi de golf de la Ville de Farnham, le mercredi 22 août 2007, au coût de **DEUX CENT SOIXANTE-DIX DOLLARS (270,00\$)**, taxes incluses, pour les deux (2) personnes.

ADOPTÉ

6 AOÛT 2007

2007-08-442

**TOURNOI DE GOLF DE LA RÔTISSERIE ST-HUBERT AU PROFIT
DE LA FONDATION BROMIS**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire s'impliquer dans la communauté en commanditant certains événements caritatifs;

ATTENDU QUE la Rôtisserie St-Hubert de Bromont s'est associée avec la Fondation Bromis dans l'organisation de son tournoi de golf annuel tenu le 12 juin dernier ;

ATTENDU QUE la Fondation Bromis s'est engagée à amasser suffisamment de fonds pour permettre l'achat ou la construction d'une résidence d'accueil pour 3 ou 4 déficients intellectuels de la région ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier, Monsieur Richard Joyal, à émettre un chèque de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00\$)** à l'ordre de la Fondation Bromis, somme représentant le don de la Ville de Bromont pour le tournoi de golf annuel de la Rôtisserie St-Hubert.

ADOPTÉ

2007-08-443

**PARTICIPATION DE LA VILLE DE BROMONT AU TOURNOI DE
GOLF AU PROFIT DE LA MAISON AU DIAPASON**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire encourager certains organismes sans but lucratif qui organisent des tournois de golf ;

ATTENDU QUE La Maison Au Diapason a pour but de permettre aux personnes souffrant d'un cancer en phase terminale dans la région de vivre ses derniers jours dignement avec les soins appropriés ;

ATTENDU QUE les profits de ce tournoi aideront à la construction, aux équipements et à la première année de fonctionnement de la maison ;

6 AOÛT 2007

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à verser la somme de **TROIS CENT DOLLARS (300,00 \$)** à l'ordre de «Au Diapason», représentant la contribution financière de la Ville de Bromont à l'organisme La Maison Au Diapason, qui organise un tournoi de golf le 28 août 2007.

ADOPTÉ

A.M.

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 923-2006, TEL
QU'AMENDÉ, SUR LES NUISANCES AFIN DE MODIFIER LES
ARTICLES 13.03 ET 13.04 RELATIVEMENT AUX FAUSSES
ALARMES**

Monsieur le conseiller **ONIL COUTURE** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 923-2006, tel qu'amendé, sur les nuisances afin de modifier les articles 13.03 et 13.04 relativement aux fausses alarmes.

2007-08-444

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 923-04-2007 INTITULÉ: RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 923-2006, TEL QU'AMENDÉ, SUR LES
NUISANCES AFIN DE MODIFIER LES ARTICLES 13.03 ET 13.04
RELATIVEMENT AUX FAUSSES ALARMES**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable le projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE le projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

6 AOÛT 2007

DE dispenser la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture du règlement numéro 923-04-2007 intitulé: **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 923-2006, TEL QU'AMENDÉ, SUR LES NUISANCES AFIN DE MODIFIER LES ARTICLES 13.03 ET 13.04 RELATIVEMENT AUX FAUSSES ALARMES** lors de son adoption.

ADOPTÉ

2007-08-445

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 923-03-2007 INTITULÉ :
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 923-2006,
TEL QU'AMENDÉ, SUR LES NUISANCES AFIN D'ABROGER
L'ARTICLE 11.35**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-07-410 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture du règlement numéro 923-03-2007 lors de son adoption ;

ATTENDU QUE ledit règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 923-03-2007 intitulé: **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 923-2006, TEL QU'AMENDÉ, SUR LES NUISANCES AFIN D'ABROGER L'ARTICLE 11.35.**

ADOPTÉ

2007-08-446

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-38-2007 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES POUR LES USAGES DU GROUPE D'USAGES « COMMERCIAL »

6 AOÛT 2007

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du deuxième projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-06-348 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 876-38-2007 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 3 juillet 2007 à 19:30 heures ;

ATTENDU QUE ledit deuxième projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et avec modifications, le règlement numéro 876-38-2007 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES POUR LES USAGES DU GROUPE D'USAGES « COMMERCIAL ».

ADOPTÉ

2007-08-447

**LECTURE ET ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 876-39-2007 INTITULÉ: RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE
CRÉER LA ZONE A05-525 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A05-
500, D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À
LA ZONE A05-525, DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS
RELATIVE À LA ZONE R01-126 ET DE MODIFIER LES MATÉRIAUX
DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR AUTORISÉS POUR UN BÂTIMENT
AGRICOLE DANS UNE ZONE DONT L'AFFECTATION PRINCIPALE
EST « AGRICOLE »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du deuxième projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la greffière a fait la lecture du deuxième projet de règlement numéro 876-39-2007 ;

6 AOÛT 2007

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 6 août 2007 à 19:30 heures ;

ATTENDU QUE ledit deuxième projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et avec modifications, le règlement numéro 876-39-2007 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE A05-525 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A05-500, D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE A05-525, DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R01-126 ET DE MODIFIER LES MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR AUTORISÉS POUR UN BÂTIMENT AGRICOLE DANS UNE ZONE DONT L'AFFECTATION PRINCIPALE EST « AGRICOLE ».

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES DU 1^{ER}
JANVIER AU 31 JUILLET 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'état des revenus et des dépenses du 1^{er} janvier au 31 juillet 2007.

2007-08-448

**ADOPTION DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 31 JUILLET
2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

6 AOÛT 2007

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2007.

D'autoriser le trésorier à effectuer lesdits amendements budgétaires.

QUE ladite liste des amendements budgétaires fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

2007-08-449

MODALITÉ D'UN EMPRUNT, PAR BILLETS, D'UNE SOMME DE CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE DOLLARS (164 000 \$) EN VERTU DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 669-90, 695-91 ET 697-91

ATTENDU QUE la Ville de Bromont se propose d'emprunter par billets un montant total de **CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE DOLLARS (164 000 \$)** en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
669-90	15 000 \$
695-91	37 900 \$
697-91	111 100 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE les billets seront signés par la mairesse ou en son absence, par le maire suppléant, et par le trésorier.

6 AOÛT 2007

QUE les billets seront datés du 14 août 2007.

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

14 août 2008	29 400 \$
14 août 2009	31 000 \$
14 août 2010	32 700 \$
14 août 2011	34 500 \$
14 août 2012	36 400 \$

ADOPTÉ

2007-08-450

ACCEPTATION DE L'OFFRE RELATIVE À UN EMPRUNT, PAR BILLETS, D'UNE SOMME DE CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE DOLLARS (164 000 \$) EN VERTU DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 669-90, 695-91 ET 697-91

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt de **CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE DOLLARS (164 000 \$)** par billets, en vertu des règlements numéros **669-90 (15 000 \$)**, **695-91 (37 900 \$)** ET **697-91 (111 100 \$)**, au prix de 98,405 \$ échéant en série 5 ans comme suit :

29 400 \$	4,45000 %	14 août 2008
31 000 \$	4,45000 %	14 août 2009
32 700 \$	4,50000 %	14 août 2010
34 500 \$	4,60000 %	14 août 2011
36 400 \$	4,85000 %	14 août 2012

Coût réel : 5,21003 %

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉ

6 AOÛT 2007

2007-08-451

AJOUT DE SIGNALISATION SUR LA RUE BAGOT

ATTENDU QU'une demande d'installation de panneaux interdisant le stationnement d'un côté de la rue de Bagot a été acheminé au Service des travaux publics de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE cette demande a fait l'objet d'une vérification du Service des travaux publics ;

ATTENDU QUE cet ajout de panneaux a été appuyé autant par le Service de police que par le Service des incendies ;

ATTENDUE QUE cette démarche augmentera la mobilité des citoyens du secteur ainsi que des services de sécurité publique sur cette rue ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE permettre au Service des travaux publics de procéder à l'ajout de panneaux d'interdiction de stationnement d'un côté de la rue de Bagot.

ADOPTÉ

2007-08-452

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT SUITE À L'APPEL D'OFFRES
TRV-SI02-2007 RELATIVEMENT À LA FOURNITURE DE PONCEAUX**

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de réfection du chemin de Gaspé, la Ville de Bromont doit se procurer et installer un ponceau rectangulaire préfabriqué en béton de forte dimension, le tout tel que spécifié aux plans et devis de la firme Les Consultants S.M. inc.;

ATTENDU QUE selon l'estimé budgétaire, la Ville de Bromont doit procéder à un appel d'offres par voie d'invitation écrite ;

ATTENDU QUE les sommes nécessaires pour cette dépense sont disponibles à même le règlement d'emprunt numéro 935-2007 ;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 9 juillet 2007 à 11:00 heures, deux (2) soumissionnaires ont répondu à notre invitation soit :

Les Industries La Guadeloupe inc. :	40 230,00\$
Groupe Tremca :	43 920.00\$;

6 AOÛT 2007

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger le contrat de fourniture et de livraison du ponceau rectangulaire préfabriqué en béton de forte dimension au plus bas soumissionnaire conforme soit LES INDUSTRIES LA GUADELOUPE INC. pour la somme de **QUARANTE MILLE DEUX CENT TRENTE DOLLARS (40 230,00\$)**, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

2007-08-453

**SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR
L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2007-2008**

ATTENDU QUE le Ministère des transports du Québec accorde à la Ville de Bromont une subvention maximale de **DIX-HUIT MILLE DOLLARS (18 000 \$)** pour l'amélioration du réseau routier municipal, pour les chemins Compton et de Gaspé ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Compton et de Gaspé, pour un montant subventionné de **DIX-HUIT MILLE DOLLARS (18 000 \$)**, conformément aux exigences du Ministère des transports.

QUE les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les chemins dont la gestion incombe à la municipalité.

ADOPTÉ

6 AOÛT 2007

2007-08-454

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE DOCUMENTS AUPRÈS DU
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

ATTENDU QU'il est opportun de désigner des fonctionnaires en autorité pour la présentation et la signature de toute demande auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) ;

ATTENDU QUE dans la gestion courante des dossiers municipaux, il est régulièrement requis d'obtenir différentes autorisations auprès du MDDEP ;

ATTENDU QUE tout prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout requiert également un consentement municipal et qu'en vertu du règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux, le conseil municipal doit préalablement à tous les travaux, convenir d'une entente avec le promoteur ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la gestion et du développement du territoire, et Monsieur Marcel L'Homme, directeur des travaux publics, à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, toute demande de certificat d'autorisation, demande d'autorisation et tout autre document requis par le MDDEP.

D'autoriser Monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la gestion et du développement du territoire, à autoriser pour et au nom de la Ville de Bromont tout promoteur privé à présenter une demande d'autorisation visant le prolongement des réseaux municipaux et le cas échéant, une demande d'obtention d'un certificat d'autorisation. De plus, dans la mesure où il est fait mention, dans l'autorisation, que le projet fera l'objet d'une entente en vertu du règlement concernant les ententes relatives aux travaux municipaux, laquelle entente sera généralement ultérieure à la présentation du MDDEP.

ADOPTÉ

2007-08-455

**AUTORISATION POUR LES TRAVERSES DE VÉHICULES HORS
ROUTE POUR LE CLUB DE 3 ET 4 ROUES DE L'ESTRIE**

6 AOÛT 2007

ATTENDU QUE le Club de 3 et 4 roues de l'Estrie sollicite la Ville de Bromont pour obtenir les autorisations requises en regard des traverses de rues présentes sur leur parcours ;

ATTENDU QUE la demande vise la traverse des routes Huot, Grégoire, Gagnon, Sallaberry, boulevard de l'Aéroport, Racine, Paquette, Magenta, route Pierre-Laporte, de Montréal, boulevard Hyundai et Belval ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire autoriser quelques-unes de ces traverses ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la greffière à signer les autorisations demandées avec les modalités suivantes :

- Un sentier été/hiver, traversant les rues Huot, Grégoire et Magenta (le long de la route 139) ;
- Un sentier d'hiver, traversant les rues Paquette, Racine, le boulevard de l'Aéroport, les chemins de Sallaberry et de Belval.

QUE l'autorisation soit valide jusqu'au mois de juin 2008 et qu'elle exclut spécifiquement la rue Gagnon, la route Pierre-Laporte, la rue de Montréal et le boulevard Hyundai.

Que l'ensemble de la signalisation requise soit implantée au frais du Club et en conformité avec les normes applicables.

ADOPTÉ

2007-08-456

**ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE
MADAME DENISE PELLERIN ET VILLE DE BROMONT POUR UN
ACTE DE VENTE-SERVITUDE À VENIR, RUE DE L'ISLET**

ATTENDU QUE Madame Denise Pellerin est propriétaire des lots 2 930 383 et 3 444 413, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, situés sur la rue de l'Islet ;

ATTENDU QUE Madame Denise Pellerin a adressé une demande à Ville de Bromont pour l'acquisition d'une partie de la rue de L'Islet relativement à l'empiètement de deux (2) lampadaires ;

6 AOÛT 2007

ATTENDU QUE des conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc du réseau d'infrastructure municipale traverse la limite Sud-Ouest de la propriété de Madame Denise Pellerin ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont est désireuse d'obtenir les droits nécessaires à la gestion de ses infrastructures municipales ;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre Madame Denise Pellerin et Ville de Bromont relativement à un acte de vente-servitude à intervenir entre les parties ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie de ladite convention ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, à signer pour et au nom de Ville de Bromont, ladite convention.

QUE Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec Madame Denise Pellerin.

ADOPTÉ

2007-08-457

**RÉSOLUTION AFIN D'ENLEVER LE CARACTÈRE DE RUE ET DE
FERMER À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES LOTS 4 006 366 ET
4 006 367, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE DE BROME, REPRÉSENTANT UNE PARTIE DE LA RUE
DE L'ISLET**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la convention intervenue entre Ville de Bromont et Madame Denise Pellerin ;

ATTENDU QUE suivant les termes de la convention, Ville de Bromont s'est engagée à céder les lots 4006 366 et 4006 367, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, faisant partie de la rue de l'Islet, à Madame Denise Pellerin ;

ATTENDU QU'avant que Ville de Bromont cède ces lots, elle doit retirer le caractère de rue et les fermer à titre de chemin public ;

6 AOÛT 2007

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE retirer le caractère de rue et de fermer à titre de chemin public les lots 4 006 366 et 4 006 367, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, ayant respectivement une superficie de soixante-dix-neuf mètres carrés et six dixième (79,6m²) et cinquante mètres carrés et huit dixièmes (50,8 m²), représentant une partie de la rue de l'Islet, le tout tel que montré au plan de remplacement préparé par Monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 3623, dossier 2070.

ADOPTÉ

2007-08-458

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LA
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SERVANT À ABRITER DES
ANIMAUX À UNE DISTANCE DE 150 M DE LA VOIE PUBLIQUE AU
LIEU DE 300 M EXIGÉ ET DE PERMETTRE QUE LE REVÊTEMENT
EXTÉRIEUR DE CE BÂTIMENT SOIT EN TOILE ALORS QU'IL
S'AGIT D'UN MATÉRIAU INTERDIT POUR TOUS LES USAGE (599,
CHEMIN RACINE, LOT 2 591 617)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'un bâtiment servant à abriter des animaux à une distance de 150 m de la voie publique au lieu de 300 m exigé et de permettre que le revêtement extérieur de ce bâtiment soit en toile alors qu'il s'agit d'un matériau interdit pour tous les usage (599, chemin Racine, lot 2 591 617).

ADOPTÉ

2007-08-459

SUBVENTION AU CLUB HORTICOLE DE BROMONT

6 AOÛT 2007

ATTENDU QU'en 2006 le Club horticole de Bromont a dû faire l'acquisition imprévue de nouvelles affiches pour identifier les gagnants du concours *Maisons fleuries* ;

ATTENDU QUE certaines nouvelles affiches remplaçaient d'anciennes affiches endommagées par l'usure normale et que les autres permettaient d'identifier de nouvelles catégories de gagnants ;

ATTENDU QUE ces affiches étaient nécessaires au bon fonctionnement du concours ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer une subvention supplémentaire de **DEUX CENT VINGT-SIX DOLLARS ET CINQUANTE-NEUF CENTS (226,59\$)** au Club horticole de Bromont pour combler le déficit engendré en 2006 pour le concours *Maisons fleuries*.

ADOPTÉ

2007-08-460

PROJET DE BAIL ENTRE LE CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE BROMONT ET LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique de Bromont s'engage à offrir un service de casse-croûte selon les critères et obligations inscrits au bail ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont possède les équipements et les installations nécessaires au fonctionnement d'un casse-croûte au Centre sportif et culturel ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le projet de bail à intervenir entre la Ville de Bromont et le Club de patinage artistique de Bromont pour la période du 13 août 2007 au 18 avril 2008.

D'autoriser Madame la mairesse Pauline Quinlan ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière Madame Catherine Nadeau ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont ledit bail.

ADOPTÉ

6 AOÛT 2007

2007-08-461

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CLUB DE PATINAGE
ARTISTIQUE DE BROMONT**

ATTENDU QUE le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) a comme mission de favoriser des prestations de service à la population en partenariat avec des organismes à but non lucratif ;

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique de Bromont encadre le programme de patinage artistique en partenariat avec la Ville de Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, une convention de partenariat entre la Ville et le Club de patinage artistique de Bromont, laquelle établit les modalités et conditions de services de la Ville et de l'organisme en ce qui a trait à l'organisation du patinage artistique à Bromont pour la saison 2007-2008.

ADOPTÉ

2007-08-462

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DE
HOCKEY MINEUR DE BROMONT**

ATTENDU QUE le Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie Communautaire (SLCVC) a comme mission de favoriser des prestations de service à la population en partenariat avec des organismes à but non lucratif ;

ATTENDU QUE l'Association de Hockey Mineur de Bromont (AHMB) encadre le programme de hockey mineur simple lettre en partenariat avec la Ville de Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

6 AOÛT 2007

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, une convention de partenariat entre la Ville et l'Association de hockey mineur de Bromont, laquelle établit les modalités et conditions de services de la Ville et de l'organisme en ce qui a trait à l'organisation du hockey mineur simple lettre à Bromont pour la saison 2007-2008.

ADOPTÉ

2007-08-463

COUPE DU MONDE DE VÉLO DE MONTAGNE POUR L'ANNÉE 2008

ATTENDU l'intérêt de l'UCI (Union cycliste international) de tenir une étape de la Coupe du monde en vélo de montagne à Bromont ;

ATTENDU l'engagement de Monsieur Charles Désourdy de SkiBromont.com d'aménager, à ses frais, le Versant du lac pour permettre la tenue d'une Coupe du monde ;

ATTENDU l'engagement de Monsieur Charles Désourdy de SkiBromont.com de prêter les infrastructures nécessaires à la tenue d'une Coupe du monde ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit autoriser au préalable le type d'aménagement requis pour cet événement et le fera, en tenant compte des contraintes environnementales;

ATTENDU les exigences de l'UCI qu'il doit y avoir confirmation d'un engagement financier d'un minimum de CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000\$) pour assurer la rentabilité d'un tel événement ;

ATTENDU les retombées d'un tel événement pour notre Ville ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE donner un accord de principe à ce projet et à la garantie demandée conditionnels au dépôt d'un protocole d'entente stipulant clairement les responsabilités et obligations, signé par tous les intervenants impliqués, du respect de la réglementation en vigueur ainsi que du dépôt et de l'acceptation par la Ville de Bromont du plan d'affaires complet de l'évènement.

QUE le conseil mandate le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire afin de s'assurer de l'obtention de ces documents et de la bonne marche du dossier.

ADOPTÉ

6 AOÛT 2007

2007-08-464

**OFFRE DE SERVICE DE CONSULTATIONS GÉNÉRALES PAR LA
FIRME D'AVOCATS PARADIS LEMIEUX FRANCIS S.E.N.C.**

ATTENDU QUE la firme d'avocats PARADIS LEMIEUX FRANCIS s.e.n.c. nous offre un service de consultations générales (retainer) ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier, Monsieur Richard Joyal, à verser la somme de **CINQ CENT SOIXANTE-NEUF DOLLARS ET SOIXANTE-QUINZE CENTS (569,75 \$)**, taxes incluses, à l'ordre de la firme d'avocats PARADIS LEMIEUX FRANCIS s.e.n.c., afin de bénéficier du service de consultations générales, du 1^{er} août 2007 au 31 juillet 2008.

ADOPTÉ

2007-08-465

**MANDATS DONNÉS À LA FIRME D'AVOCATS PARADIS LEMIEUX
FRANCIS S.E.N.C. RELATIVEMENT À DEUX (2) DOSSIERS
IMPLIQUANT LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu, le 31 mai 2007, une requête introductive d'instance en jugement déclaratoire relativement au règlement sur les marchés aux puces ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu, le 26 mars 2007, une requête introductive d'instance en jugement déclaratoire concernant le règlement de zonage numéro 876-2003 relativement à la location à court terme ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater la firme d'avocats PARADIS LEMIEUX FRANCIS s.e.n.c., pour effectuer toutes les procédures et démarches nécessaires afin de représenter les droits et les intérêts de la Ville de Bromont relativement au dossier portant sur le règlement sur les marchés aux puces (numéro de Cour 455-17-000459-073).

6 AOÛT 2007

DE mandater la firme d'avocats PARADIS LEMIEUX FRANCIS s.e.n.c., pour effectuer toutes les procédures et démarches nécessaires afin de représenter les droits et les intérêts de la Ville de Bromont concernant le dossier sur le règlement de zonage relativement à la location à court terme (numéro de Cour 460-17-000778-076).

ADOPTÉ

2007-08-466

**ÉMISSION DE CONSTATS D'INFRACTION DE LOCATION À COURT
TERME EN ZONE HABITATION**

ATTENDU QUE la Ville a reçu plusieurs plaintes concernant la location à court terme d'unités d'habitation à l'intérieur des Projets résidentiels intégrés «Les Fronteaux» et «Le Rouville»;

ATTENDU QUE suite à la réception de ces plaintes, la Ville a entrepris les démarches nécessaires afin d'aviser les propriétaires de ces unités d'habitation de cesser cet usage puisqu'il est exercé dans une zone où seul l'usage habitation est autorisé;

ATTENDU QUE la location à court terme d'une unité d'habitation ne constitue pas un usage habitation mais plutôt un usage commercial de type hébergement et qu'il crée des contraintes sur le voisinage en milieu résidentiel;

ATTENDU QUE malgré les avis et mise en demeure transmises par la Ville concernant cet usage dérogatoire, certaines unités d'habitation sont encore offertes en location à court terme par leur propriétaire;

ATTENDU QUE l'une des propriétaires a déposé une requête devant la Cour supérieure pour tenter de faire déclarer que la location à court terme constitue un usage conforme au *Règlement de zonage* de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville conteste vigoureusement cette requête, laquelle est encore pendante devant le tribunal ;

ATTENDU QUE le règlement prévoit que quiconque contrevient à l'une quelconque de ces dispositions est passible d'une amende pouvant constituer une amende distincte pour chaque jour d'infraction ;

ATTENDU QUE cet usage, s'il était exercé légitimement, serait assujéti à la surtaxe sur les immeubles non-résidentiels et que l'exercice illégitime de cet usage avantage indûment les contrevenants par rapport aux autres commerçants exerçant légitimement un usage d'hébergement ;

6 AOÛT 2007

ATTENDU QUE la Ville ne peut permettre que cet usage dérogatoire se poursuive pendant toute la durée du litige sans que les contrevenants ne se rendent passibles des peines prévues au règlement;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le fonctionnaire désigné aux fins d'application de la réglementation d'urbanisme de la Ville à enquêter sur une base régulière afin de vérifier l'usage exercé à l'intérieur des projets résidentiels intégrés «les Fronteaux» et «le Rouville» et s'assurer que seul l'usage habitation y est exercé.

D'autoriser le fonctionnaire désigné aux fins d'application de la réglementation d'urbanisme de la Ville à émettre un constat d'infraction à l'encontre de tout propriétaire d'une unité d'habitation qui en fait un usage commercial de type hébergement par la location à court terme à une clientèle touristique ou itinérante et ce, pour chaque jour où l'infraction est constatée.

DE requérir du fonctionnaire désigné aux fins d'application de la réglementation d'urbanisme de faire un rapport mensuel au conseil des enquêtes effectuées et des constats d'infractions émis relativement à la présente.

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

2007-08-467

**RÉFECTIONS DU BOULEVARD DE L'AÉROPORT, DES FOSSÉS ET
DE CERTAINS TERRAINS DANS LE PARC INDUSTRIEL DE
BROMONT**

ATTENDU QUE le Technoparc de Bromont n'a pas connu de réfections depuis les quinze (15) dernières années ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont estime important que l'image de marque de la qualité de son Technoparc se doit d'être préservée;

ATTENDU la recommandation de la direction générale;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

6 AOÛT 2007

D'autoriser la dépense d'une somme n'excédant pas **DEUX CENT MILLE DOLLARS (200,000\$)**, à être investie dans le Technoparc de Bromont, pour la réfection du boulevard de l'Aéroport, des fossés et de certains terrains, laquelle somme sera prise à même les surplus accumulés.

ADOPTÉ

2007-08-468

**AIDE FINANCIÈRE À LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ
DE SHEFFORD CONCERNANT UN CAMION À EAU**

ATTENDU QUE la Société d'agriculture du comté de Shefford a soumis, le 16 juillet dernier, à la Ville de Bromont une demande d'aide financière relativement à l'acquisition d'un camion à eau ;

ATTENDU QUE le camion à eau a nécessité des réparations pour être opérationnel ;

ATTENDU QUE la valeur de l'actif a été évaluée à **DEUX MILLE DOLLARS (2 000 \$)** lors du dépôt de l'offre d'achat ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'évènements et d'activités ;

ATTENDU QUE les sommes budgétaires nécessaires sont disponibles pour le soutien d'organismes ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accueillir favorablement la demande de la Société d'agriculture du comté de Shefford et d'autoriser le trésorier, Monsieur Richard Joyal, à verser le montant de **DEUX MILLE QUATRE CENT DIX-NEUF DOLLARS (2 419,49 \$)**, incluant les taxes et les intérêts applicables.

ADOPTÉ

6 AOÛT 2007

2007-08-469

**FÉLICITATIONS ADRESSÉES À MONSIEUR ROGER DESLAURIERS
POUR LE SUCCÈS DE L'INTERNATIONAL DE BROMONT**

ATTENDU QUE l'International de Bromont a connu un franc succès du 18 au 29 juillet 2007 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'envoyer une lettre de félicitations à Monsieur Roger Deslauriers pour son implication et son organisation dans l'événement de l'International de Bromont, qui a connu un autre grand succès cette année, du 18 au 29 juillet 2007 sur le site du Parc équestre olympique de Bromont.

ADOPTÉ

2007-08-470

**FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS ADRESSÉS À MONSIEUR
PAOLO DI PIETRANTONIO**

ATTENDU QUE l'édition du 26 juillet 2007 de la Voix de l'Est publiait la nouvelle à l'effet que Monsieur Paolo Di Pietrantonio quittait ses fonctions au Château Bromont pour aller relever de nouveaux défis auprès de l'organisation du Cirque du Soleil ;

ATTENDU QUE Monsieur Di Pietrantonio a contribué à développer le Château Bromont pendant quatorze (14) ans ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'envoyer une lettre de félicitations et de remerciements à Monsieur Paolo Di Pietrantonio, en plus de lui souhaiter bonne chance dans ses nouvelles fonctions auprès de l'organisation du Cirque du Soleil.

ADOPTÉ

6 AOÛT 2007

2007-08-471

**PERMANENCE DE MADAME ANNICK MOREAU AU POSTE
D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT (CULTURE ET VIE
COMMUNAUTAIRE)**

ATTENDU QUE Madame Annick Moreau a complété sa période d'essai débutant le 23 janvier 2007 ;

ATTENDU QUE Monsieur Ronald Caron, directeur du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie Communautaire, a déposé le rapport d'évaluation de Madame Annick Moreau et ce, à l'entière satisfaction de la Ville ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Madame Annick Moreau obtienne sa permanence au poste d'agent de développement (culture et vie communautaire), à partir du 23 juillet 2007, au taux de la classe 1 des employés de bureau de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ

2007-08-472

**ACCORD DE PRINCIPE POUR LA CONVENTION COLLECTIVE DES
EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BROMONT (CSN)**

ATTENDU QUE la convention collective des employés municipaux de la Ville de Bromont est échue depuis le 31 décembre 2005 ;

ATTENDU QU'après plusieurs rencontres de négociations, les deux (2) parties se sont entendues en principe sur le normatif et le monétaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QU'un accord de principe soit donné pour le règlement de la convention collective 2006-2010, sujet à l'approbation des textes qui seront déposés par le syndicat des employés municipaux de la Ville de Bromont, à la fin du mois d'août 2007.

ADOPTÉ

6 AOÛT 2007

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraires.

N.M.

DÉPÔT DE LA DÉCISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC RELATIVEMENT AU DOSSIER OLYMBEC INC. C. VILLE DE BROMONT

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite décision du Tribunal Administratif du Québec relativement au dossier Olymbec inc. c. Ville de Bromont.

N.M.

DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DE TOURISME CANTONS-DE-L'EST CONCERNANT L'INAUGURATION DE LA VÉLOROUTE DES CANTONS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance de Tourisme Cantons-de-l'Est concernant l'inauguration de la Véloroute des Cantons.

N.M.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 11 JUILLET 2007

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska tenue le 11 juillet 2007.

6 AOÛT 2007

N.M.

**DÉPÔT D'UN DOCUMENT DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES
COURSES ET DES JEUX RELATIVEMENT À UNE DEMANDE DE
LICENCE OU DE PERMIS POUR OBEROI EXPRESS À BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du document de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à une demande de licence ou de permis pour OBEROI EXPRESS à Bromont.

N.M.

**DÉPÔT D'UN DOCUMENT DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES
COURSES ET DES JEUX RELATIVEMENT À UNE DEMANDE DE
LICENCE OU DE PERMIS POUR LE BAR ADAMSVILLE À
BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du document de la Régie des alcools, des courses et des jeux relativement à une demande de licence ou de permis pour le BAR ADAMSVILLE à Bromont.

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame France Hamel dépose le compte-rendu de la réunion d'information et de sensibilisation concernant le lac Gale et dépose des lettres d'appui de gens concernés par la sauvegarde du lac. Enfin, celle-ci demande au Conseil pourquoi le lac Gale n'est pas géré de la même façon que le lac Bromont.
- Monsieur Ghislain Pelletier souhaite que le procès-verbal de la réunion des membres du Conseil tenue le 3 juillet dernier soit modifié afin d'y lire que «Madame Francine Ducharme discute avec le Conseil *des attentes du Comité ad hoc des Amis du Lac Gale* concernant le Domaine naturel du lac Gale ».
- Monsieur Roger Quintin dépose une invitation aux membres du Conseil pour le Tournoi de golf de la Paroisse St-François-Xavier, le 30 septembre prochain.

6 AOÛT 2007

- Monsieur Lussier Lortie demande des explications quant à la dépense de la Ville pour payer les frais d'avocats dans le dossier Désourdy-Lombart-Broquet. Monsieur Lortie veut aussi savoir d'où provient le surplus budgétaire projeté cette année. Enfin, il s'adresse au Conseil relativement à la traverse de piétons située sur la rue Shefford.
- Monsieur Patrice Tremblay informe les membres du Conseil que plusieurs camions lourds traversent la rue John-Savage et que cette rue est plutôt mal en point. De plus, il demande s'il est possible d'installer des panneaux d'interdiction de stationner à partir de l'église jusqu'au coin de la rue St-John.
- Monsieur Jacques Tremblay demande aux membres du Conseil d'installer des panneaux d'interdiction de VTT près des rues Des Chênes et Des Épinettes à Bromont.
- Madame Ruth Dupont s'interroge à savoir si la Ville peut faire quelque chose relativement à une maison sur la rue Granby qui est plutôt dépeinturée. Elle s'enquiert également concernant le dossier d'Olymbec et de la Ville quant aux modalités du règlement. Elle désire aussi savoir pourquoi Bromont ne fait pas venir plusieurs skieurs de New York comme le fait apparemment Mont-Tremblant. Enfin, Madame Dupont pose des questions concernant les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme, notamment sur leurs expériences et sur leur rémunération.

2007-08-473

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE